

DESTINATAIRES : Membres du personnel de soins et médecins de l'Hôpital régional Saint-Jérôme

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 30 avril 2020

OBJET : **PRÉCISIONS #2 | HÔPITAL RÉGIONAL DE SAINT-JÉRÔME
REHAUSSEMENT DES MESURES DE PROTECTION**

Prendre note que les plus récentes mises à jour sont surlignées en jaune.

En lien avec les plus récentes informations récemment transmises quant au rehaussement des mesures de protection à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, nous souhaitons vous transmettre certaines précisions.

Mesures à mettre en place

*Ces mesures s'appliquent uniquement aux unités de soins et à l'urgence.
Elles ne s'appliquent pas aux secteurs ambulatoires.*

- Placer **tous les usagers admis à l'urgence ou hospitalisés** en précautions additionnelles de type [Gouttelettes Contact+](#).
- Si la condition d'un usager le requiert, mettre en place les précautions additionnelles requises (ex. : isolement aérien) ;
- Peu importe le résultat de dépistage, toujours maintenir minimalement les usagers en précautions additionnelles de type [Gouttelettes Contact+](#) pendant cette période.
- *Maintenir l'affichage de précautions additionnelles selon la condition de l'usager afin d'avoir cette référence lors de la levée de ces mesures exceptionnelles.*

Chaque unité sera visitée par l'équipe de la prévention et du contrôle des infections avant d'instaurer les nouvelles mesures.

Les employés offrant des soins à moins de 2 mètres **de tous les services** devront ainsi porter, pour une durée minimale de 14 jours, les équipements de protection individuelle correspondant aux précautions [Gouttelettes Contact+](#). Cette mesure prévoit que les gants et la jaquette doivent être retirés entre chaque usager. Le masque de procédure et la protection oculaire peuvent être portés de façon prolongée, selon les procédures en vigueur.

L'objectif de ces mesures est de diminuer le risque d'éclosion associé à une présence importante d'usagers suspects et positifs COVID-19 dans le milieu. Ce changement sera instauré dans les prochains jours. La mise en place des précautions additionnelles sera par révisée selon l'évolution de la situation.

...suite des mesures en page 2

Nous souhaitons préciser les mesures n'entraînent :

- **aucun changement** aux processus de triage des patients ;
- **aucun changement** à la catégorisation des patients (vert/jaune/rouge) ;
- **aucun changement** aux trajectoires de soins associées ;
- **aucun changement** aux transferts entre les centres hospitaliers ;

À ce titre, les différentes zones établies (chaudes, tièdes, froides) sont toujours maintenue.

RAPPEL DES ZONES ÉTABLIES

Hôpital régional de Saint-Jérôme

<p>Les zones chaudes Accueillent les cas de COVID-19 <u>confirmés</u>.</p>	<p>6A unité de soins (43 lits) 5D unité de soins (18 lits) 2D Soins intensifs (22 lits) Santé mentale (10 lits)</p>
<p>Les zones tièdes Accueillent les usagers étant <u>en attente d'un résultat de dépistage COVID-19</u>.</p>	<p>6D unité de soins (21 lits) 5D unité de soins (24 lits) Pédiatrie (4 lits) Unité des naissances (5 lits) Santé mentale (9 lits)</p>
<p>Les zones froides Accueillent les usagers <u>sans COVID-19</u>.</p>	<p>6D unité de soins (25 lits) 5A unité de soins (45 lits) Bloc R unité de soins (25 lits) Bloc R UHB (8 civières et 8 lits) Unité des naissances (22 lits) 3D unité de soins (36 lits) 7D unité de soins (20 lits)</p>
<p>En aucun temps des usagers en dépistage, qui sont symptomatiques ou ayant des critères d'exposition ne doivent être admis dans une zone froide.</p>	